



DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION DE LA VOIE VERTE DE SAINT-MARTIN-DU-LAC À MARCIGNY

Samedi 24 septembre 2011



DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Direction de l'aménagement durable des territoires et de l'environnement - DADTE
Espace Duhesme - 18, rue de Flacé - 71026 MÂCON CEDEX 9
Tél. : 03 85 39 56 72 - dadte@cg71.fr - www.cg71.fr

SED cg71 05-2011

www.cg71.fr



Le 24 septembre 2011, la nouvelle section de voie verte entre Saint-Martin-du-Lac et Marcigny sera inaugurée à l'occasion des Journées nationales des voies vertes. Une occasion pour tous les amateurs de balades et randos d'être les premiers à découvrir un nouvel itinéraire. Organisée en partenariat avec la commune et les associations locales, cette inauguration sera accompagnée de nombreuses festivités tout au long de la journée. Au programme : ateliers VTT et rollers, un marché de producteurs locaux, des ateliers cosmétiques, des jeux en bois pour les plus jeunes et plus encore ! Placée sous le signe des déplacements doux et du sport en famille, cette manifestation sera l'occasion de célébrer l'ensemble des voies vertes du département.

UNE POLITIQUE VOLONTARISTE EN FAVEUR DES DÉPLACEMENTS DOUX

La Saône-et-Loire est un département pionnier en matière d'aménagement de voies destinées aux déplacements doux. En 1997, il a été le premier département français à aménager une voie verte sur l'ancienne voie ferrée reliant Givry à Cluny. Cet itinéraire reste une référence en France et à l'étranger.

Le Département de Saône-et-Loire a déjà investi plus de 20 millions d'euros, permettant la réalisation de 188 kilomètres de voies vertes sur 106 communes, dont 40 kilomètres sur la voie bleue. Ces aménagements ont été cofinancés par l'Europe, l'État, la Région et la chambre de commerce et d'industrie, à hauteur de 5,4 millions d'euros. En 2010, 773 469 passages ont été comptabilisés par le biais de dix compteurs.

La réalisation des futurs axes pour les déplacements doux constitue l'une des déclinaisons du projet touristique départemental qui participe à la stratégie de développement économique et

d'attractivité que le Conseil général met en œuvre. Un travail en coproduction a été mené, notamment avec l'Agence de Développement Touristique (ADT), afin de développer un réseau de déplacements multimodal qui constituera une armature pour le développement touristique et économique de la Saône-et-Loire. Ce choix de développement touristique répond à l'intérêt grandissant de divers publics pour les activités de plein air. L'essor d'un tourisme vert, concourant à la préservation de l'environnement, doit aussi être vu comme un vecteur de développement économique.

Lors de l'assemblée départementale du 16 juin 2011, le Département a validé la réalisation de plusieurs itinéraires de voies vertes à court terme : Saint-Léger-sur-Dheune / Saint-Julien-sur-Dheune ; Chalon-sur-Saône / Beaupaire-en-Bresse ; Fleurville / Tournus et Marcigny / Montceaux-l'Etoile.

37,7 kilomètres de voies vertes ont également obtenu le label « Tourisme et Handicap ». Ce label est une marque de qualité de l'accueil créée par le ministère du Tourisme, qui identifie l'accessibilité des lieux de vacances, de loisirs ou de culture pour les personnes présentant une déficience motrice, visuelle, auditive ou mentale.

Deux sections de voie verte ont obtenu ce label pour trois déficiences (motrice, mentale et auditive) :

- + 3,2 kilomètres entre le syndicat d'initiative de Charnay-les-Mâcon et la cave coopérative de Prissé,
- + 34,5 kilomètres entre l'ancienne gare de Cluny et celle de Buxy.

Reconnues au niveau départemental, régional, national et européen, les voies vertes en Saône-et-Loire ont été six fois primées et ont notamment remporté le premier prix européen au titre de la réalisation globale en 2003.

En complément de ces itinéraires cyclables aménagés en site propre, 164 kilomètres de véloroutes et 730 kilomètres de boucles de cyclotourisme sillonnent le département sur des

itinéraires partagés avec les véhicules motorisés sur des routes à faible trafic. Ainsi, le réseau départemental s'inscrit sur des itinéraires régionaux et européens très renommés comme le Tour de Bourgogne à vélo (TBV) et l'Eurovélo6. Ce dernier fait partie des 12 itinéraires inscrits au plan communautaire et relie l'Atlantique à la mer Noire en longeant 3 grands fleuves ; la Loire, le Rhin et le Danube.

Les voies vertes longeant la Saône sont dénommées voie bleue et permettent à ce jour de découvrir les richesses de cette vallée grâce à un réseau long de 90 kilomètres réalisés sur les 180 kilomètres projetés en Côte d'Or et en Saône-et-Loire.

Le 30 août 2011, le nouveau tronçon de voie bleue Gergy / Crissey a été inauguré et complète ainsi les aménagements existants compris entre Mâcon et Fleurville et entre Verdun-sur-le-Doubs et Gergy . Ce nouveau prolongement de Gergy à Crissey rejoint donc l'agglomération du Grand Chalon et permet ainsi à la voie bleue de se raccorder, via l'agglomération chalonnaise, au Tour de Bourgogne à Vélo et au réseau des voies vertes, tout en complétant l'Eurovélo6.



+ Une voie verte ?

Les voies vertes sont des itinéraires sécurisés et aménagés sur d'anciennes voies ferrées ou des chemins de halage, destinées à accueillir tout type de déplacement non motorisé. Créées à la fin des années 1990, elles sont entièrement aménagées, entretenues et valorisées par le Conseil général de Saône-et-Loire.

+ Les balades et randos sur le web

Le Département de Saône-et-Loire a créé en juin 2011 sur son site Internet une page dédiée au tourisme vert, www.rando71.fr. Objectif : présenter l'ensemble des balades et des randonnées par le biais d'un outil interactif. Cet outil est composé d'une carte IGN de la Saône-et-Loire et présente les produits phares : balades vertes, voies vertes, voie bleue, véloroutes et, à venir, l'ensemble des déplacements doux du territoire avec un moteur de recherche multicritère. L'internaute peut ainsi choisir son parcours en fonction de ses envies. Ce moteur de recherche indique les informations pratiques sur les différents itinéraires (kilométrages, niveau de difficulté) et sur les types de déplacements possibles (en VTT, à vélo, à pied, à cheval, en roller, etc). Le succès est déjà au rendez-vous !